



## RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE LA CHAUSSÉE DU RANG BAS-DE-LA-RIVIÈRE

RÉFÉRENCE TETRA TECH QI INC.: 46031TTA

### APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

La Ville de Saint-Pie demande des soumissions pour les travaux de réfection du rang Bas-de-la-Rivière entre la route Michon et la rue de la Présentation, incluant le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable, la réfection des canalisations de fossés ainsi que l'élargissement et la reconstruction de la chaussée. Sans s'y limiter, les travaux comprennent :

- **Le décapage du couvert végétal et l'enlèvement du revêtement bitumineux existant;**
- **La fourniture et l'installation d'un réseau d'eau potable temporaire;**
- **La reconstruction du réseau d'eau potable sur une distance d'environ 5 050 mètres linéaires;**
- **La réfection des canalisations des fossés et le reprofilage des fossés;**
- **L'élargissement et la reconstruction du rang Bas-de-la-Rivière sur une surface d'environ 46 000 mètres carrés, incluant des accotements pavés pour les cyclistes;**
- **La reconstruction des glissières de sécurité;**
- **Le marquage de la nouvelle chaussée;**
- **La réfection des surfaces perturbées et d'autres travaux connexes.**

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (S.E.A.O.) ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)), à partir du **25 avril 2022**. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO. Pour toute information supplémentaire relative au projet, veuillez communiquer, par courriel, avec M. Étienne Rioux Ouellet, ing. à l'adresse suivante : [etienne.rioux-ouellet@tetrattech.com](mailto:etienne.rioux-ouellet@tetrattech.com)

Les soumissions devront être reçues et être physiquement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Saint-Pie, 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0, **avant 11 h 00, heure locale, le 19 mai 2022**. Elles seront ouvertes publiquement à la salle du conseil municipal immédiatement après l'heure limite. La Ville de Saint-Pie n'accepte pas de recevoir des soumissions transmises par voie électronique.

La Ville de Saint-Pie se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À SAINT-PIE, LE 25 AVRIL 2022

Annick Lafontaine  
Greffière